

La votation extraordinaire Migros Neuchâtel-Fribourg suit son cours

Toutes les dispositions sont mises en œuvre pour assurer la conformité et la sécurité nécessaires à la votation générale pour la révocation du Président Damien Pillier et des membres restants de l'Administration de Migros Neuchâtel-Fribourg (MNF)

Marin-Epagnier, le 8 novembre 2019 ... Suite à certaines allégations parues dans les médias, le Comité coopératif de Migros Neuchâtel-Fribourg (MNF) tient à préciser les éléments ci-dessous concernant la votation extraordinaire actuellement en cours auprès des 124'000 coopérateurs MNF.

Pour mémoire, l'organisation de la votation a été confiée à l'organe de révision de la coopérative, PwC, afin d'en assurer la neutralité et la conformité avec les dispositions statutaires et légales qui le régissent. La votation continue comme prévu, et les coopérateurs peuvent renvoyer leur carte de vote par courrier jusqu'au samedi 16 novembre.

Il est à relever que :

1. Conformément à l'art. 9 al. 3 du Règlement électoral de MNF, la carte de vote elle-même constitue la pièce de légitimation (ceci contrairement à un bulletin de vote, au sens de l'art. 9 al. 1 du Règlement électoral).
2. Une carte de vote a été adressée à chaque coopérateur par courrier. Cette carte de vote est personnelle et intransmissible.
3. Comme l'exige l'art. 8 al. 1 du Règlement électoral, la carte de vote est anonyme.
4. Une enveloppe-réponse n'est pas nécessaire, car la carte de vote est préaffranchie et pré-adressée.
5. Cette procédure (en particulier, votation et légitimation par carte de vote) correspond en tout point à ce qui est la pratique usuelle en cas de votations générales de MNF telles qu'organisées par l'Administration par le passé.
6. Par surcroît de précaution, la carte de vote est munie d'une protection destinée à empêcher que la carte de vote ne soit copiée.
7. Les cartes de vote sont directement retournées auprès du Président du Bureau électoral, Me Stahl, notaire à Neuchâtel. Les cartes seront dépouillées par le Bureau électoral en présence de PwC et de Me Stahl.

Le processus de votation mis en place correspond à ce qui est prévu par les Statuts et le Règlement électoral de la coopérative. Il n'y a pas lieu de mettre en doute l'intégrité du scrutin.

Le Comité coopératif MNF recommande de voter OUI à la révocation de Damien Pillier et des autres membres de l'Administration MNF : Philippe Menoud, Marcelle Junod et Jean-Paul Eltschinger.

Pour de plus amples renseignements : www.migros.ch/votation-nefr

Migros Neuchâtel-Fribourg

Service médias: media@gmnefr.migros.ch

Téléphone : 058 574 83 36